



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale en date du 30 janvier 2017 adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de l'Autriche auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), que l'Autriche a créé, le 25 août 2015, un registre national des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

La création et la tenue du registre sont prévues aux articles 9 et 10 de la Loi fédérale autrichienne relative à l'autorisation des activités spatiales et à la création d'un registre spatial (Journal officiel fédéral, BGBl. I, n° 132/2011 du 28 décembre 2011) ainsi qu'aux articles 6 et 9 du décret du Ministère fédéral des transports, de l'innovation et de la technologie destiné à faire appliquer la loi susmentionnée (Journal officiel fédéral, BGBl. II, n° 36/2015 du 27 février 2015), conformément aux dispositions de la Convention, du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale du 19 décembre 1966) et de la résolution 62/101 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2007 intitulée "Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux".

La tenue du registre national incombe au Ministère fédéral des transports, de l'innovation et de la technologie. Les données pertinentes concernant les objets inscrits au registre national sont mises à la disposition du public, à l'adresse suivante: https://www.bmvit.gv.at/en/innovation/registry_for_space_objects.html.

